RAPPORT D'ACTIVITÉ

DU PETR BRUCHE MOSSIG

2023

BRUCHE MOSSIG

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

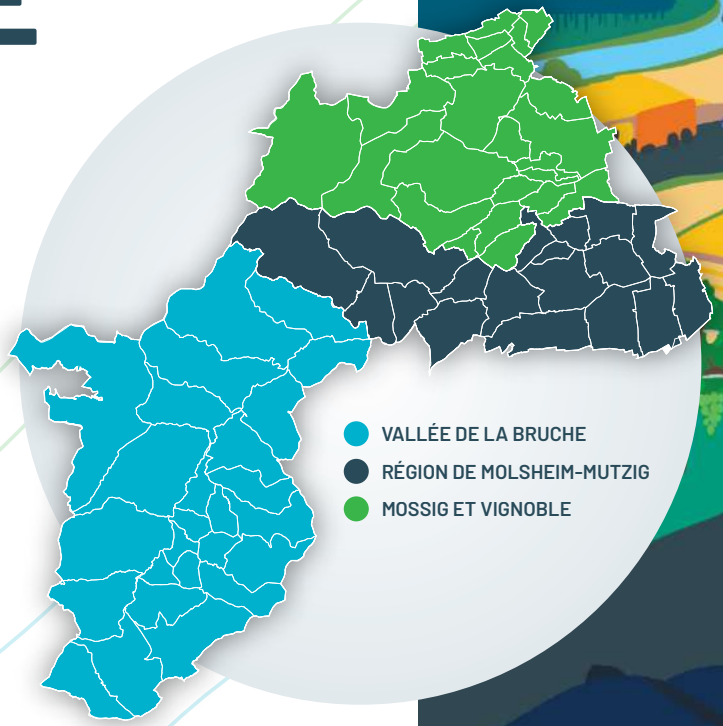

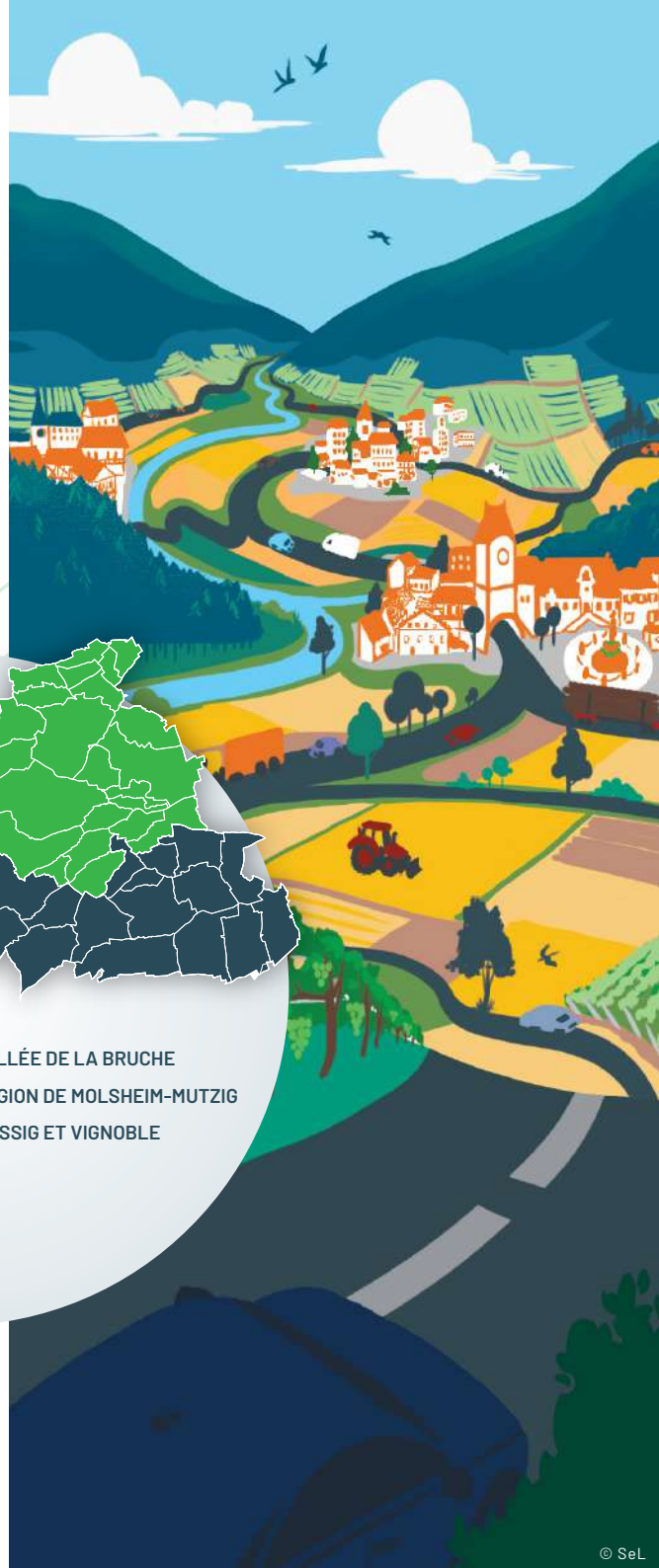

© SeL

NOS PARTENAIRES

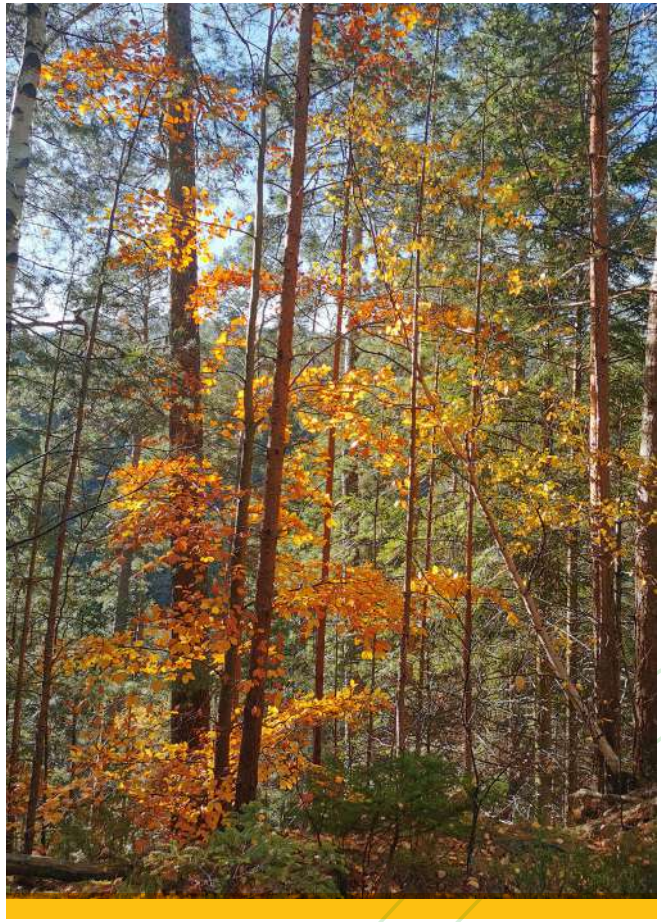

SOMMAIRE

04
Edito

05-17
STRUCTURATION INSTITUTIONNELLE

> Les instances du PETR
- Instances décisionnelles
- Instances consultatives

> Les moyens humains et financiers
- L'équipe du PETR
- Structures d'appui et partenaires
- Concertation et échanges territoriaux
- Communication du PETR
- Budget et cotisations

18-26
EXERCICE DES COMPÉTENCES

> Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Le SCoT Bruche Mossig
- Les collaborations
- L'Observatoire du territoire

> Plan Climat
- Première bougie du Plan Climat
- Les objectifs
- Le programme d'actions

> Projet de territoire

27-48
ATTRIBUTIONS

> Transition énergétique
- La rénovation énergétique des maisons d'habitation
- La rénovation énergétique du patrimoine public
- Mobilité - coivoiturage
- Mobilité - vélo

> Développement territorial
- Programme Leader
- Tremplin Entreprises et l'animation économique
- Le programme Eco-Défis

49
GLOSSAIRE

ÉDITO

2023 a été une année dense pour notre PETR. Le changement climatique nous confronte à un défi majeur : la dégradation de notre environnement. Il est donc nécessaire d'agir concrètement.
Le temps de l'action est là. Nous devons tous nous mobiliser pour accélérer la transition énergétique.
En septembre nous avons démarré notre service de covoiturage St'hopla. Les débuts sont plutôt prometteurs.
Avec le TSPO et les lignes ferroviaires revenues à des horaires plus adaptées grâce aux efforts de l'Association Bruche Piemont Rail, nous souhaitons que tous nos concitoyens ne soient pas systématiquement condamnés à utiliser leur voiture individuelle.
Le PETR c'est aussi le programme leader renouvelé, le travail permanent sur le SCOT, Tremplin et toute l'animation économique.
Je tiens à remercier l'ensemble des délégués du PETR pour leur assiduité au bureau et au Comité syndical, d'autant plus que les réunions se multiplient à tous les niveaux.
Remercier enfin nos techniciens pour leurs explications, leur travail et leur engagement, sans qui, il ne serait pas possible de mettre en musique les décisions des élus.

Alain Ferry président
Pôle d'Equilibre Territorial
et Rural Bruche Mossig

→ www.bruche-mossig.fr

STRUCTURATION INSTITUTIONNELLE

La Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), promulguée le 27 Janvier 2014, a proposé notamment, dans son article 79, un nouvel outil du développement local ***: le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural*** *(PETR).*[1] *Espace de mutualisation et de coopération entre établissements publics de coopération intercommunale, le Pôle permet de redonner une assise juridique aux territoires de projets, notamment aux Pays, issus de la Loi dite LOADDT de 1999.*

Le **PETR Bruche Mossig** constitué entre la **Communauté de Communes de la Vallée de la BRUCHE,** la **Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG** et la **Communauté de Communes de la MOSSIG et du VIGNOBLE,** regroupe 68 communes totalisant 87 234 habitants (données INSEE 2019 - population totale).

[1] régi par le nouvel article L. 5741-1 du Code général des Collectivités territoriales, relevant du droit applicable au syndicat mixte fermé (Art. L. 5711-1 CGCT).

68
COMMUNES

STRUCTURATION INSTITUTIONNELLE

Le Syndicat Mixte du SCOT Bruche-Mossig, devenu Syndicat Mixte du Territoire Bruche-Mossig (AP du 20 Février 2019), a organisé sa transformation en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) pour poursuivre la politique de développement durable, initiée par le Pays Bruche-Mossig-Piémont, dans une approche prospective à long terme.

Jusqu'en 2018 le Syndicat Mixte avait pour unique objet l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale sur l'ensemble de son territoire.

Depuis il a élargi ses compétences à l'élaboration du plan climat, puis après sa transformation en PETR, il a repris les actions portées jusque-là par le Pays Bruche Mossig Piémont en faveur du développement économique (Programme Leader, Tremplin Entreprises, ...) et de la transition énergétique (EIE, OKTAVE, mobilité, ...).

En 2022, il a élargi ses compétences à la coordination globale du suivi et de l'évaluation du plan climat. Il avait également choisi de devenir délégataire partiel de la compétence mobilité des communautés de commune du territoire pour porter la mise en œuvre du projet de covoiturage.

Suite à un recours gracieux notifié par la préfecture en janvier 2023, cette délégation a été retirée et l'habilitation statutaire du PETR à réaliser des prestations de service pour le compte de ses communautés de communes membres. Une modification statutaire a été précisée, comme suit : « *Ces prestations de services font l'objet de conventions précisant leur champ d'application et leur durée. Elles permettent au PETR d'assurer un rôle d'animation et de coordination sur des problématiques se rattachant à son projet de territoire et ne pouvant être traité à une échelle pertinente par les EPCI ou communes. Il en est ainsi de la mise en place, sur son territoire, d'une stratégie de développement du covoiturage qui fait référence au volet mobilité du plan climat et du projet de territoire du PETR dans le double souci de transition énergétique et climatique et de renforcement de l'employabilité des actifs.* »

Le PETR garde la vocation du Pays d'être un outil de proximité en proposant à la fois des services à la population et la mise en œuvre de projets de développement local.
Le PETR porte aussi la démarche d'aménagement durable du territoire avec la mise en œuvre du SCoT Bruche Mossig et la coordination de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial ainsi que son évaluation.

Il est fondé sur l'ambition initiale des acteurs locaux de promouvoir l'organisation d'un espace de développement aux portes de la métropole strasbourgeoise et de relever le défi de l'organisation spatiale et de l'aménagement de ce territoire.
Le projet de territoire adopté en novembre 2022 définit les conditions de ce développement dans le périmètre du PETR et précise les enjeux et la stratégie adoptée pour y répondre.

L'action du PETR s'inscrit en complémentarité avec celle des EPCI membres, dans le respect des compétences et attributions que ces derniers lui dévoluent.

Les instances du PETR

Instances décisionnelles

56
Membres

Conformément à ses statuts, le PETR Bruche Mossig est administré par un Comité Syndical composé de 56 membres, assurant la représentativité des Communautés de Communes membres, dont la répartition a été fixée en tenant compte du poids démographique de chacun. Ces délégués sont désignés par les EPCI respectifs suivant le renouvellement général de leurs organes délibérants.

Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble : 15 membres titulaires

- **François SCHNEIDER,** Maire de Cosswiller,
- **Fabien BLAESS,** Maire de Dangolsheim,
- **Nicolas WINLING,** Maire de Dahlenheim,
- **Pierre Paul ENGER,** Maire de Hohengoeft,
- **Patrick DECK,** Maire de Kirchheim,
- **Daniel FISCHER,** Maire de Marlenheim,
- **Pierre BURTIN,** Adjoint au Maire de Marlenheim,
- **François JEHL,** Maire d'Odratzheim,
- **Sylvie THOLE,** Maire de Scharrachbergheim Irmstett,
- **Gérard STROHMENGER,** Maire de Traenheim,
- **Yves JUNG,** Maire de Wangen,
- **Daniel ACKER,** Maire de Wangenbourg Engenthal,
- **Michèle ESCHLIMANN,** Maire de Wasselonne,
- **Cédric HALTER,** Adjoint au Maire de Wasselonne,
- **Pierre GEIST,** Maire de Westhoffen.

Les instances du PETR

Instances décisionnelles

56
Membres

Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig : 26 membres titulaires

- **Bernard RAULIN,** Adjoint au Maire d'Altorf,
- **Marie-Paule DIETRICH,** Conseillère Municipale d'Avolsheim,
- **Laetitia MARTZ-DELMULLE,** Maire de Dachstein,
- **Marie-Reine Fischer,** Maire de Dinsheim-sur-Bruche,
- **Gilbert ROTH,** Maire de Dorlisheim,
- **Claire PERRAT-LIEBERT,** Conseillère Municipale de Dorlisheim,
- **Julien HAEGY,** Maire de Duppigheim,
- **Alexandre DENISTY,** Maire de Duttlenheim,
- **Mathieu BLEGER,** Conseiller Municipal de Duttlenheim,
- **Marianne WEHR,** Maire d'Ergersheim,
- **Eric FRANCHET,** Maire d'Ernolsheim-Bruche,
- **Pierre THIELEN,** Maire de Gresswiller,
- **Guy ERNST,** Maire d'Heiligenberg,
- **Laurent FURST,** Maire de Molsheim,
- **Chantal JEANPERT,** Adjointe au Maire de Molsheim,
- **Sylvie TETERYCZ,** Adjointe au Maire de Molsheim,
- **Maxime LAVIGNE,** Conseiller Municipal de Molsheim,
- **Jean-Michel WEBER,** Conseiller Municipal de Molsheim,
- **Jean-Luc SCHICKELE,** Maire de Mutzig,
- **Caroline PFISTER,** Adjointe au Maire de Mutzig,
- **Bülent TEMIZAS,** Adjoint au Maire de Mutzig,
- **Marielle HELLBOURG,** Maire de Niederhaslach,
- **Jean BIEHLER,** Maire d'Oberhaslach,
- **Guy SCHMITT,** Maire de Soultz-les-Bains,
- **Alexandre GONCALVES,** Maire de Still,
- **Sébastien JACOB,** Conseiller Municipal de Wolxheim.

Les instances du PETR

Instances décisionnelles

56
Membres

Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche : 15 membres titulaires

- **Alice MOREL,** Maire de Bellefosse,
- **Marc DELLENBACH,** Maire de Bourg-Bruche,
- **Emile FLUCK,** Maire de Colroy la Roche,
- **Maurice GUIDAT,** Maire de Fouday,
- **Jean-Bernard PANNEKOECKE,** Maire de La Broque,
- **Jean-Louis BATT,** Maire de Lutzelhouse,
- **Nicolas BONEL,** Maire de Muhlbach sur Bruche,
- **André WOOCK,** Maire de Natzwiller,
- **Thierry SIEFFER,** Maire de Ranrupt,
- **Marc SCHEER,** Maire de Rothau,
- **Marc GIROLD,** Maire de Russ,
- **Romain MANGENET,** Maire de Saâles,
- **Laurent BERTRAND,** Maire de Schirmeck,
- **Alain GRISE,** Maire d'Urmatt,
- **Alain FERRY,** Maire de Wisches.

Les instances du PETR

Instances décisionnelles

9
Vice-Présidents

Le Président du PETR, Alain FERRY, est entouré de 9 Vice-Présidents.
Ces fonctions sont assurées à titre bénévole.

Fonction	Nom
Président	Alain FERRY
1er VP	Daniel ACKER
2e VP	Marie-Reine FISCHER
3e VP	Jean Bernard PANNEKOECKE
4e VP	Michèle ESCHLIMANN
5e VP	Gilbert ROTH
6e VP	Alice MOREL
7e VP	Daniel FISCHER
8e VP	Marianne WEHR
9e VP	Laurent FURST

22
membres du bureau

Le **bureau** du PETR Bruche Mossig est composé de **22 membres :** 8 de la CCRMM, 7 de la CCVB et 7 de la CCMV, dont le Président et les 9 Vice-Présidents

Titulaires	Suppléant
Alain FERRY	Marc SCHEER
Daniel ACKER	Pierre GEIST
Marie-Reine FISCHER	Julien HAEGY
Jean Bernard PANNEKOECKE	Jean-Louis BATT
Michèle ESCHLIMANN	Sylvie THOLE
Gilbert ROTH	Jean-Luc SCHICKELE
Alice MOREL	Laurent BERTRAND
Daniel FISCHER	François SCHNEIDER
Marianne WEHR	Marielle HELLBOURG
Laurent FURST	Guy SCHMITT
François JEHL	Romain MANGENET

Le comité syndical s'est réuni 7 fois en 2023 : 25 janvier, 8 mars, 3 mai, 14 juin, 27 septembre (sans quorum), 5 octobre, 8 novembre.
Le bureau du PETR a été réuni également 7 fois cette même année : 11 janvier, 8 février, 12 avril, 24 mai, 6 septembre, 18 octobre, 15 novembre.

Les instances du PETR

Les instances consultatives

Le PETR dispose de deux instances consultatives : la conférence des maires et le conseil de développement. Il peut également se doter de commissions ou de groupes de travail, comme il l'a fait pour l'élaboration du Programme Leader 2023-2027.

La conférence des Maires a été conviée à plusieurs réunions :

- le 14 juin, présentation du projet de covoiturage et du travail en cours par le groupement Karos/Menscom ;
- le 29 juin, avec le conseil de développement, pour préparer la mise en place du programme de covoiturage du territoire ;
- le 31 août à la visioconférence avec le conseil de développement pour la présentation du futur service de covoiturage St'hopla ;
- le 12 décembre 2023 à l'évènement de lancement du nouveau programme LEADER 2023-2027.

Par ailleurs, tous les Maires ont été mobilisés pour les choix d'implantation des panneaux St'Hopla dans leur commune puis pour l'installation de ces équipements de signalétique à l'automne.

La composition du conseil de développement a été arrêtée par le Comité Syndical du PETR en date du 9 décembre 2020. La présidence de l'instance a été confiée à Jean Bernard PANNEKOECKE, Vice-Président du PETR en charge du Conseil de Développement.

En 2023, Il a été réuni :

- le 29 juin pour préparer la mise en place du programme de covoiturage avec nos partenaires Menscom et Karos.
- le 31 août pour la visioconférence de présentation du futur service de covoiturage St'hopla.

Il a également été convié:

- le 13 septembre dernier à l'inauguration de la mise en service de St'hopla ;
- le 12 décembre 2023 à l'évènement de lancement du nouveau programme LEADER 2023-2027 à Mutzig .

A noter que deux membres du conseil de développement, M. Marcel SCHOTT et Mme Naziha Mansouri, ont été désignés pour représenter notre territoire au sein du Conseil de citoyens d'Alsace créé par la CeA.

Les moyens humains et financiers

L'équipe du PETR

Le PETR dispose au 31 décembre 2023 d'une équipe de 11 personnes réparties entre la direction générale et 3 pôles opérationnels, à savoir :

- La planification et l'urbanisme intégrant le SCoT et l'observatoire du territoire ;
- La transition énergétique dans une approche transverse regroupant le Plan climat, la transition énergétique avec France Rénov et la mobilité;
- Le développement territorial comprenant Tremplin Entreprises et le programme européen Leader.

→ L'organigramme du PETR se présente comme suit en date du 31 décembre

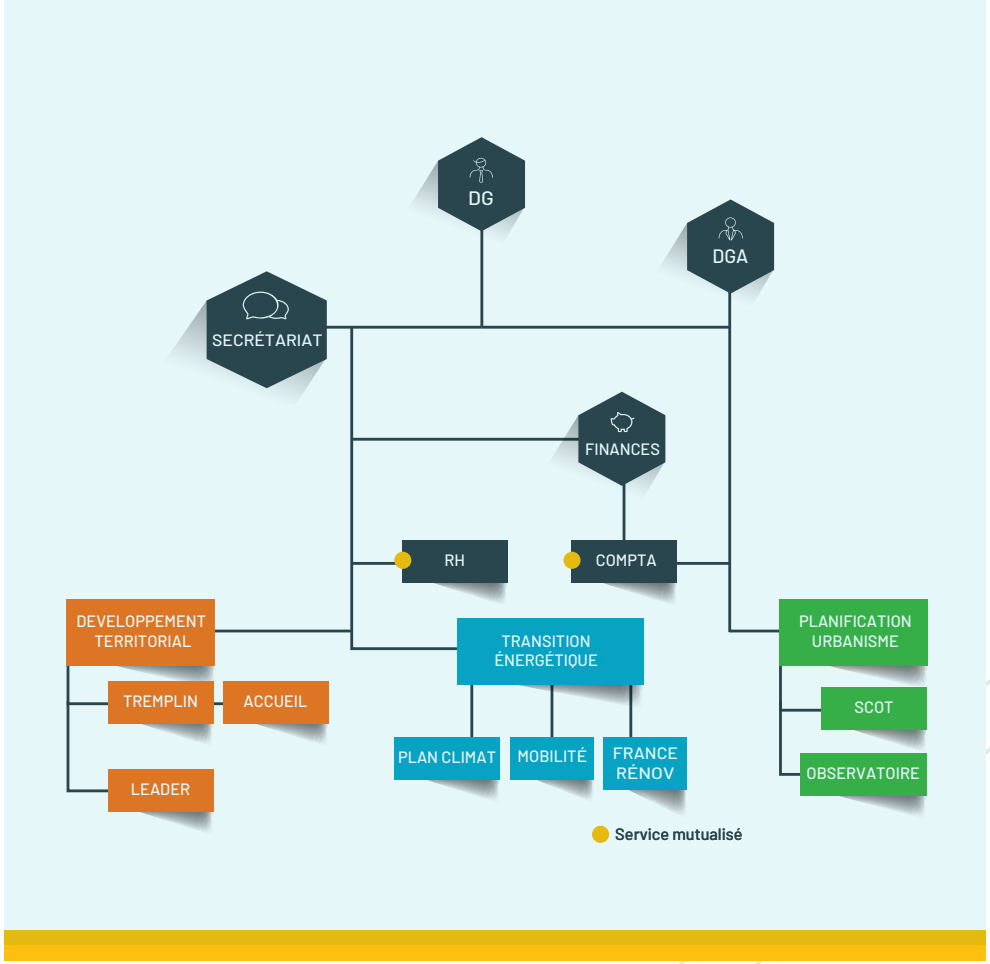

Le PETR a accueilli un stagiaire, Quentin BERRY, et un alternant, Arthur VINCENOT.

La sortie annuelle de l'équipe salariée du PETR avec son Président a été l'occasion le 21 juin de visiter la ferme fruitière du Badémont à Saales et de parcourir une portion du sentier des sculptures à Lutzelhouse.

Les moyens humains et financiers

Michèle HEUSSNER-WESTPHAL
DIRECTRICE
michele.heussner@petrbruchemossig.fr
03 88 97 25 44 / 06 37 24 32 83

Grégory HEINRICH
DIRECTEUR ADJOINT
CHARGÉ DU SCOT
gregory.heinrich@petrbruchemossig.fr
03 88 97 47 96 / 06 18 59 89 53

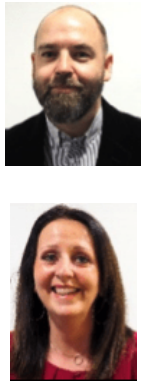

Estelle PALFRAY
SECRÉTAIRE
POSTE MUTUALISÉ AVEC LA CCRMM
estelle.palfray@petrbruchemossig.fr
03 88 97 25 41

Guillaume LIMBACH
CHARGÉ DE MISSION DES OBSERVATOIRES DU TERRITOIRE
guillaume.limbach@petrbruchemossig.fr
03 88 97 36 11

Patrick PETER
DIRECTEUR DE TREMPLIN ENTREPRISES
ANIMATEUR ÉCONOMIQUE
patrick.peter@tremplin-entreprises.fr
03 88 97 39 75 / 06 47 65 74 87

Cécile GRUCKER
COORDINATRICE ADMINISTRATIVE
CHARGEE D'ACCUEIL du PETR et de Tremplin Entreprises
contact@petrbruchemossig.fr
contact@tremplin-entreprises.fr
03 88 97 47 96 / 03 88 97 25 40

Albin DERIAT
CHARGÉ DU PROGRAMME LEADER
albin.deriat@petrbruchemossig.fr
03 88 97 60 79

Cassandre TIPHAINE
CHARGÉE DU PROGRAMME LEADER
cassandre.tiphaine@petrbruchemossig.fr
03 88 97 25 42

Juliette OBERLE
COORDONNATRICE MOBILITÉ-CLIMAT
juliette.oberle@petrbruchemossig.fr
03 88 45 38 50

Gwennael COHERGNE
CHARGÉ DE MISSION
PLAN CLIMAT
gwennael.cohergne@petrbruchemossig.fr
03 88 97 83 87

Jean SCHOEPFER
CONSEILLER FRANCE RÉNOV (CONSEIL AUX PARTICULIERS)
jean.schoepfer@petrbruchemossig.fr
03 88 97 39 69 / 06 73 97 78 93

Structures d'appui et partenaires

Le PETR dispose de moyens d'intervention et d'une interface élargie dans le cadre de partenariats avec des structures telles que:

- **OKTAVE pour la rénovation énergétique,**
- **Initiatives BMP pour l'appui à la création et au développement d'entreprises,**
- **le réseau ACT:IONS qui anime le tissus industriel,**
- **l'ADEUS, la fédération nationale des SCoT, la conférence des SCoT du Grand Est, l'Association Nationale des Pays et PETR (ANPP), Citoyens & Territoires, Leader France, la Maison de la Nature, le centre de gestion, le CNFPT,...**

Pour la gestion et l'animation du programme LEADER, le PETR bénéficie de financements FEADER, de l'appui technique des services de la Région Grand-Est, ainsi que de l'implication d'acteurs locaux, publics et privés, membres du comité de programmation du groupe d'action locale.
Le PETR participe aux travaux engagés dans le cadre des démarches « Petites ville de demain » de Wasselonne-Marlenheim, Molsheim-Mutzig-Dorlisheim, et La Broque-Barembach-Rothau-Schirmeck.

Au sein de Tremplin Entreprises, le PETR coordonne l'offre locale de services à la création d'entreprises proposées par la Chambre de Métiers, la Chambre de Commerce, Pôle Emploi et d'autres intervenants (coopérative d'activité, couveuse...).
Ce partenariat est notamment valorisé via le pôle Créa conventionné et soutenu financièrement par la Région Grand Est.
Il se concrétise par la mise en œuvre d'ateliers, de sessions de formation et de permanences. Par ailleurs, le PETR œuvre à l'insertion territoriale des jeunes pousses de la pépinière et participe aux instances emploi formation du territoire pour favoriser les relations écoles /entreprises.

Les projets en faveur de la transition énergétique touchent un large panel d'acteurs socio-économiques, au côté des communautés de communes et des communes, des partenaires institutionnels que sont l'Europe, l'État, la Région, la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA),, l'ADEME, la Banque des Territoires, les opérateurs ANAH, le réseau SARE, des établissements scolaires, des citoyens engagés et des associations telles Bruche Piémont Rail, des entreprises locales exerçant leur responsabilité sociale et environnementale, la chambre des Métiers dans le cadre du programme Eco-défis,...

La Région Grand Est reste un partenaire essentiel du PETR, aux plans technique et financier dans les domaines du développement territorial, de la transition énergétique et en sa qualité de gestionnaire de fonds européens.

Concertation et échanges territoriaux

L'année 2023 a été l'occasion de plusieurs échanges avec d'autres territoires :

- Réunions avec les Présidents et directeurs des PETR du Piémont des Vosges, de l'Alsace Centrale et de la CdC d'Erstein dans le cadre du cofinancement du poste de chargé de mission du réseau d'entreprises AC:TIONS
- Échanges avec le PETR de Sarrebourg porteur de la réserve de biosphère de la Moselle Sud et du poste d'ingénierie touristique financé dans le cadre du Projet AVENIR MONTAGNE
- Rencontres et échanges d'expérience avec les GAL de la Sarthe, de la Mayenne et de la Touraine pour un projet de coopération relatif à la filière bois et à la captation carbone
- Accueil de la commission mobilité du CESER Grand Est dans le cadre des échanges territoriaux organisés après le vote en décembre 2022 de l'avis intitulé « Garantir une mobilité à la portée de tous en zones rurales »
- Visite d'expérience dans les Vosges du Nord sur le thème de la rénovation énergétique du patrimoine bâti ancien.

Communication du PETR Bruche Mossig

En 2023, le PETR a poursuivi sa communication afin de rendre le PETR visible et ses activités identifiables. Pour cela, il a notamment maintenu sa présence sur les réseaux sociaux.
Cécile Grucker en est la cheville ouvrière.

- **Facebook**:

La page PETR Bruche Mossig en 2020 et dénombre 554 abonnés en décembre 2023.

https://www.facebook.com/petrbruchemossig

Tremplin Entreprises dispose également d'une page promouvant ses ateliers économiques, les informations et nouveautés de la pépinière, mais aussi les offres d'emploi, actualités et animations économiques du territoire.
En décembre 2023, elle compte 634 abonnés.
https://www.facebook.com/TremplinEntreprises.Mutzig

- **LinkedIn**:

Le profil LinkedIn du PETR a été créé début 2022. Il est actuellement suivi par 162 personnes.
https://www.linkedin.com/company/petr-bruche-mossig

Le profil de Tremplin Entreprises a 252 abonnés.
https://www.linkedin.com/company/tremplin-entreprises-mutzig

Ces actions viennent compléter la communication assurée via les 2 sites internet régulièrement mis à jour :

→ www.bruche-mossig.fr

→ www.tremplin-entreprises.fr

Une actualisation du site du PETR est souhaitable, notamment pour la valorisation du nouveau programme LEADER et des actions mobilité du PETR.

Budget et cotisations

€
Budget

Le budget du PETR pour 2023 s'est élevé à 1 489 117€, soient 1 163 114€ en fonctionnement et 326 003 € en investissement, avec des excédents reportés de 2022 de 317 092€ en fonctionnement et 273 010 € en investissement.

Les contributions financières des Communautés de Communes membres au BP 2023 du PETR, maintenues à 495 768,00 €, représentent 59% des recettes courantes de fonctionnement. Leur répartition, définie par les statuts, se décline comme suit :

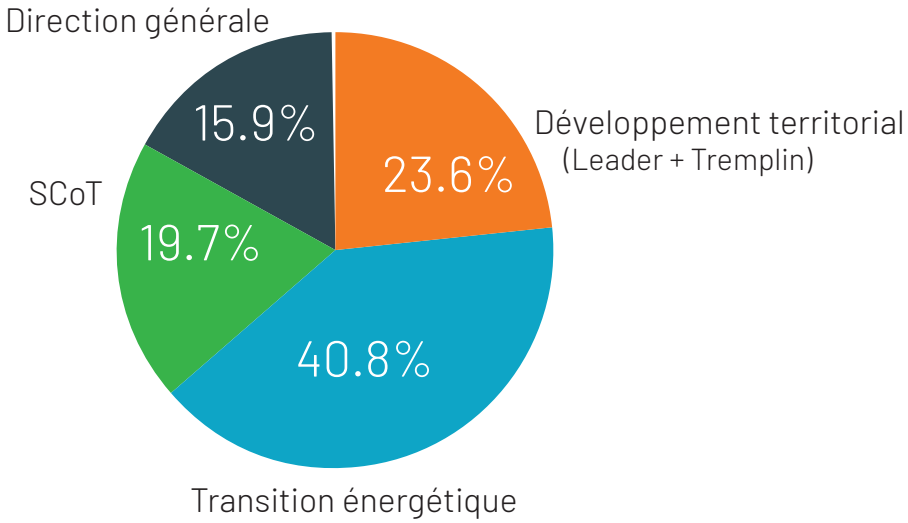

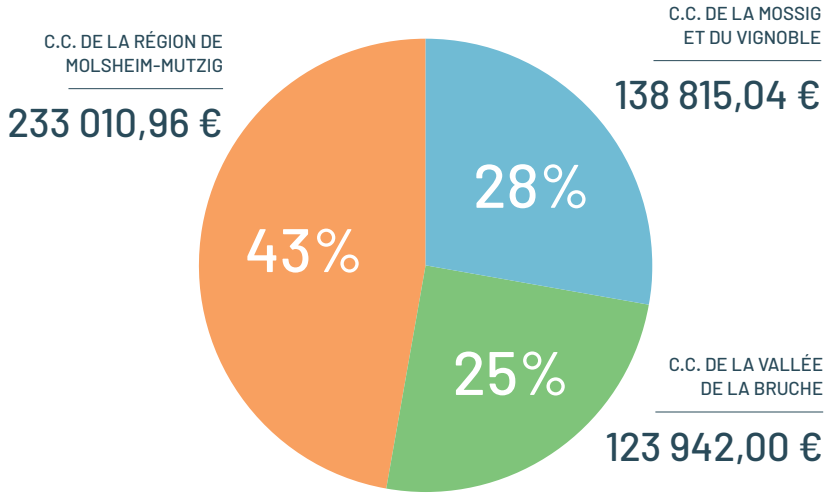

→ Budget 2023 du PETR : 1 489 117€

→ Contribution financière des Communautés de Communes : 59% du budget

Le comité syndical a voté pour le passage en M57 à copter du 1er janvier 2024.

EXERCICE DES COMPÉTENCES

Les compétences et attributions du PETR Bruche Mossig sont détaillées dans les statuts de l'instance comme suit :

« En application des articles L. 5741-1, L. 5711-1, L. 5212-1 et suivants et L. 5211-5-1 du CGCT, le PETR exerce, aux lieu et place de ses EPCI FP membres, les compétences et missions suivantes.

Le PETR est compétent pour :

- élaborer, modifier, réviser et mettre en œuvre un Schéma de Cohérence Territoriale sur l'ensemble de son territoire ;
- élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial, prévu à l'article L 229-26 du Code de l'environnement, ainsi que son rapport intermédiaire à 3 ans ; et pour assurer la coordination globale de son suivi et de son évaluation, prévu à l'article R229-51 du code de l'environnement, sur l'ensemble de son territoire ;
- élaborer le projet de territoire mentionné à l'article L. 5741-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- mettre en œuvre, dans les conditions précisées dans le projet de territoire, pour le compte de ses EPCI à fiscalité propre membres ainsi que pour les EPCI partenaires qui en décideront, les actions d'intérêt territorial ;
- organiser la concertation et animer le débat territorial.»

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

SCoT

Un SCoT pour quoi faire ?

Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont des documents de planification stratégique à long terme (environ 20 ans), à l'échelle intercommunale, créés par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) en décembre 2000.

Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement...

Le SCoT doit respecter les principes du développement durable :

- principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ;
- principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ;
- principe de respect de l'environnement, comme les corridors écologiques.

Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique...

SCoT

Le SCoT Bruche Mossig

Le SCoT Bruche Mossig a été approuvé à l'unanimité le 8 décembre 2021.
Il est aujourd'hui entré dans sa phase de mise en œuvre. Ainsi, au cours de l'année 2023, des actions de sensibilisation aux orientations du SCoT et aux récentes évolutions législatives, en particulier l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050, ont été menées.

Parallèlement, le PETR en tant que Personnes Publique Associée a participé et contribué à l'élaboration des documents d'urbanisme des communes (en particulier des PLU) et des procédures d'urbanisme. Le PETR a formalisé 7 avis : 3 à propos de PLU, 3 avis à propos d'un permis d'aménager de plus de 5000 m2 de surface de plancher et 1 avis sur un document cadre (Carte de la Trame verte et bleue).

En outre la phase obligatoire de suivi des effets des orientations du SCoT a été enclenchée notamment par la mise en œuvre de son **observatoire du territoire** en particulier sur les thématiques suivantes :

- **Foncier** : mesure et observation de la consommation foncière – validation de la méthode et constitution des référentiels ;
- **Atelier de sensibilisation** aux enjeux de l'aménagement des opérations de logements ;
- La gestion et la transformation des **espaces d'activités.**

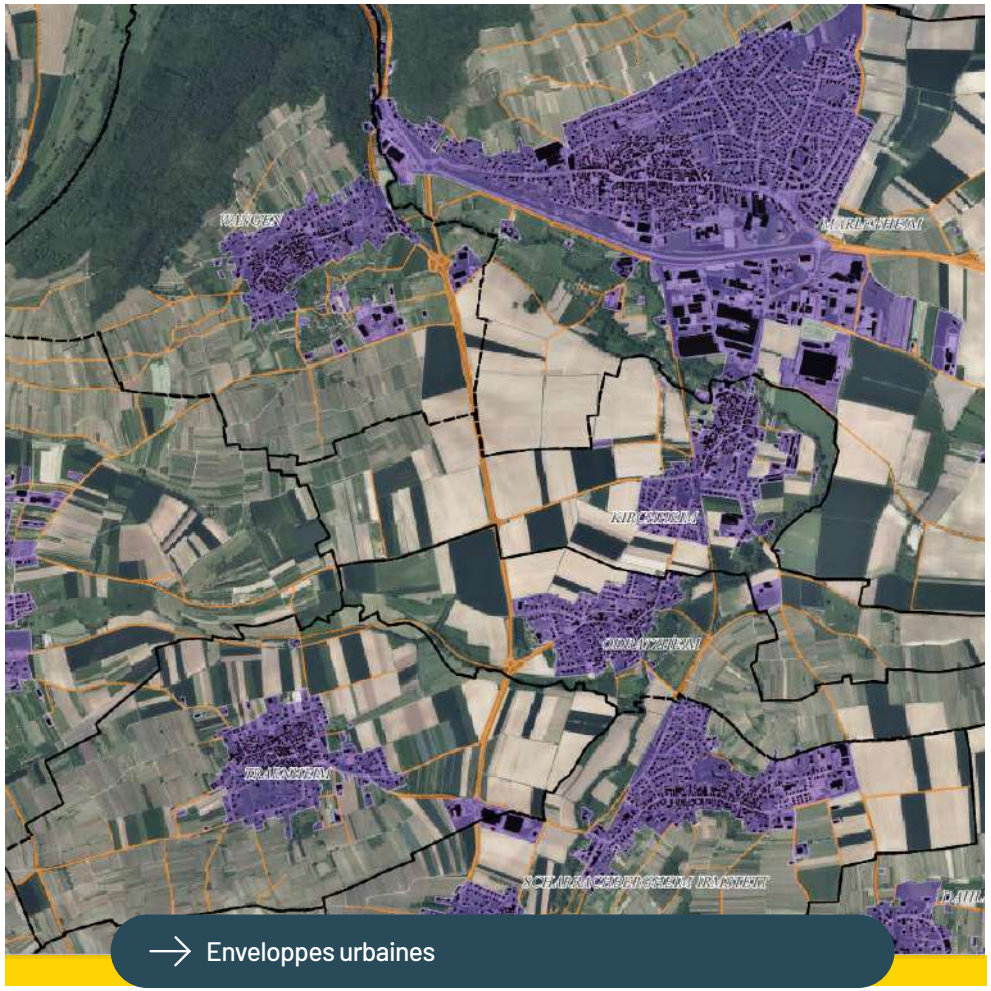

L'ensemble du projet de SCoT est téléchargeable sur le site web du PETR :
https://bruche-mossig.fr/quest-ce-quun-scot/le-scot-bruche-mossig/

Les collaborations

Parallèlement à l'élaboration de son SCoT, le PETR participe à nombre de réunions et démarches en lien notamment avec l'**InterScot du Bas-Rhin**.

La mise en œuvre du volet aménagement de la **loi climat et résilience** au travers du SRADDET de la région Grand Est en cours de révision a impliqué une mobilisation forte de l'ensemble des structures porteuses de SCoT à l'échelle alsacienne et du Grand Est.

Dès lors durant l'ensemble de l'année 2023, le PETR s'est fortement impliqué sur la question avec les autres structures porteuses de SCoT dans le cadre de l'InterSCoT du Grand Est afin d'aboutir à une nécessaire contribution technique et politique dans le cadre de la mise en œuvre du premier volet de la doctrine ZAN.

InterSCoT
Grand Est

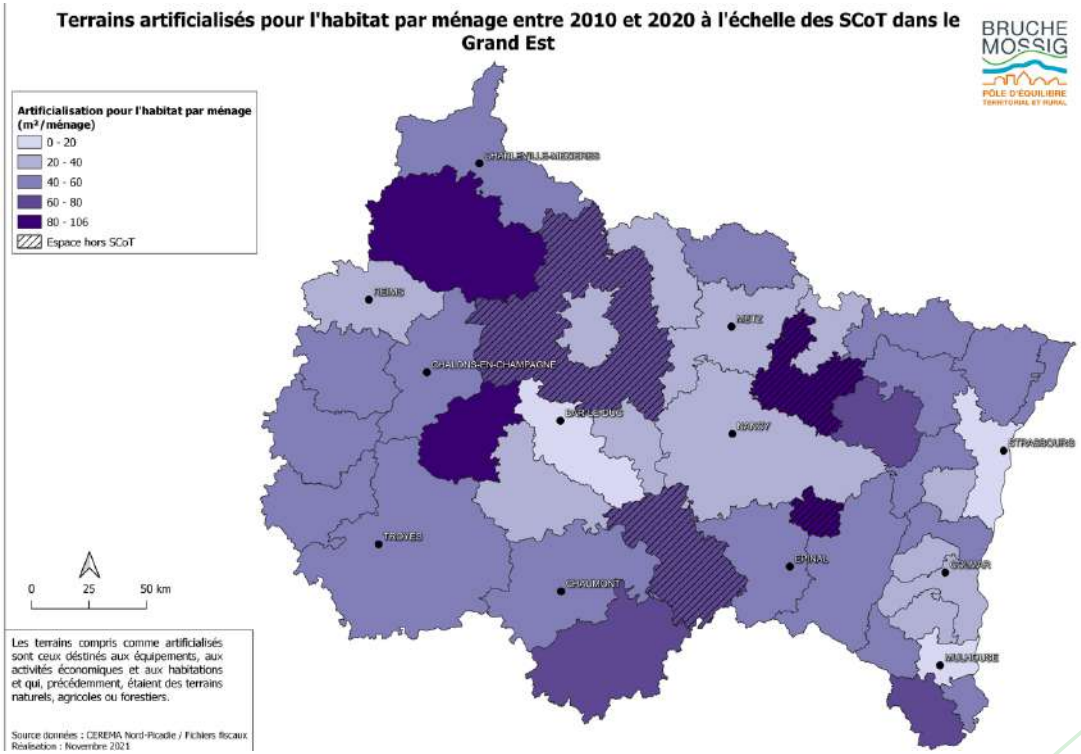

L'Observatoire du territoire du PETR

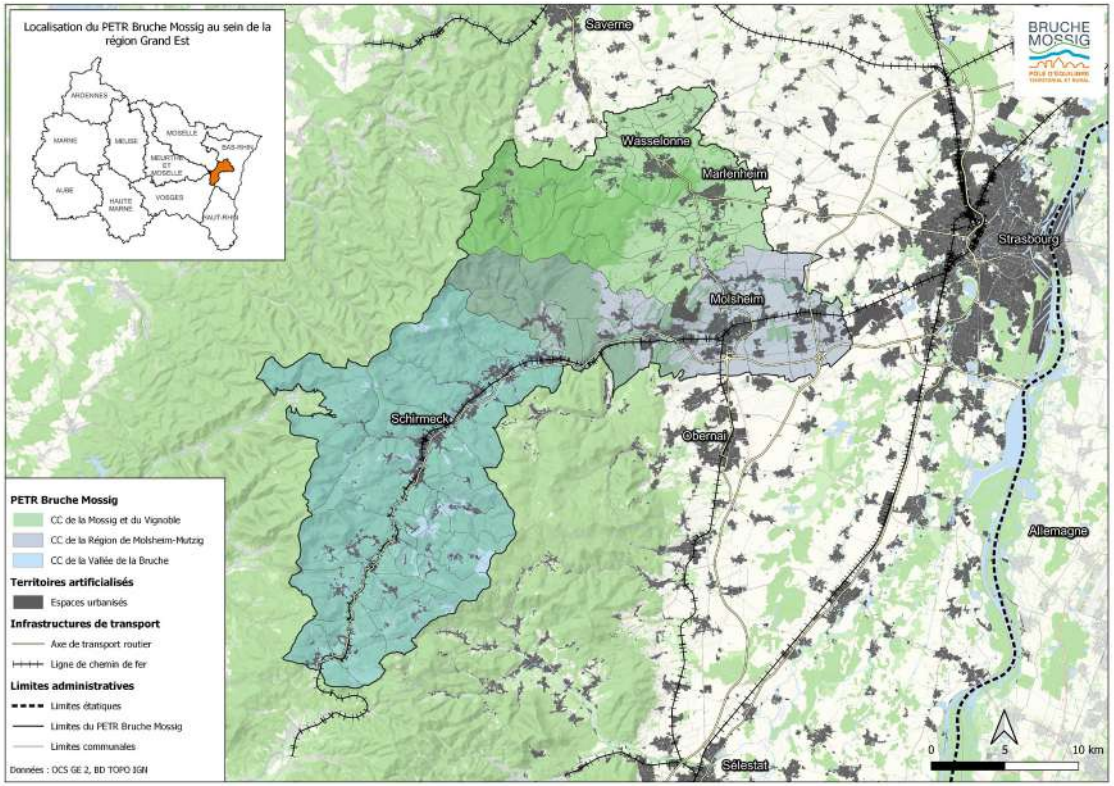

L'observatoire du territoire permet au PETR de disposer de l'outil indispensable nécessaire à la mise en œuvre de ses missions, en particulier l'animation et le suivi du SCoT.

Durant l'année 2023, l'observatoire du territoire s'est concentré sur la production de données locales et la mise à jour des données socles (BD TOPO, Plan Cadastral informatisé, fichiers fonciers.).

Dans la perspective d'alimenter toujours plus l'observatoire en données ainsi que de remplir **son rôle d'analyse et d'accompagnement** des missions et des compétences portées par le PETR, des projets géomatiques ont été mis en œuvre sur les **thématiques prioritaires** (foncier, urbanisme, Espace d'Activité Economique).

L'Observatoire du territoire du PETR

Ainsi, un grand nombre de projets ont été à la fois amorcés, poursuivis ou finalisés durant l'année 2023 :

- L'accueil d'un stagiaire de Master 2 durant six mois (Février à septembre 2023) afin de créer l'**Observatoire des Zone d'Activité Economique**. Cet observatoire est en cours de finalisation.
- L'acquisition d'images satellites SPOT6 via le dispositif DINAMIS qui permettront le **suivi de la consommation foncière.**
- **Création de données SIG pour les itinéraires et liaisons cyclables** de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble.
- Constitution et formalisation d'**observatoires thématiques** à partir des indicateurs de suivis du SCoT (Observatoire de la consommation foncière et de l'artificialisation, Observatoire de l'habitat, Observatoire Economique, Observatoire de l'environnement, du paysage et des risque).
- Mise à jour des données courantes : Plan Cadastral Informatisé, Fichiers Fonciers, BD TOPO
- **Production cartographique et statistique** pour la tenue de l'atelier SCoT du 3 mars 2023.

Enfin, cette année 2023 a été marqué par la participation aux GeoDataDays qui se tenait à Reims. Cet évènement d'ampleur nationale autour de la géomatique avec de nombreux stands d'acteurs et professionnels de la donnée, la tenue d'ateliers et de démonstrations a permis d'en apprendre plus sur les nouvelles données à disposition des acteurs publics ainsi que les possibilités offertes par les nouvelles technologies et solutions SIG.

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

L'élaboration du Plan Climat a été confiée au PETR Bruche Mossig par les Communautés de Communes de la Vallée de la Bruche, de la région de Molsheim-Mutzig et de la Mossig et du Vignoble. La compétence du PETR a, par la suite, été étendue à la coordination globale du suivi du plan climat et à son évaluation sur l'ensemble de son territoire.

Une équipe de 11 personnes (6 élus + 5 agents), dite « équipe climat », a été définie par le PETR et les communautés de communes pour piloter l'animation et la mise en œuvre des actions prévues dans le plan climat. L'objectif est de garder la meilleure cohérence entre les actions de chaque strate territoriale, de développer la dynamique, de suivre les actions sur le territoire, et de planifier l'action du PETR et des communautés de communes dans l'animation.

AGISSONS ENSEMBLE !

PLAN CLIMAT • BRUCHE MOSSIG

Première bougie du Plan Climat

Officiellement adopté lors du comité syndical du 9 mai 2022, le Plan Climat Bruche Mossig fête sa première bougie !

À la fois stratégique et opérationnel, il vise à organiser la transition écologique du territoire sur la période 2022-2027. De nombreuses actions ont déjà été menées !

Le Plan Climat prend en compte l'ensemble de la problématique Climat-Air-Énergie autour de plusieurs thématiques :

- La sobriété énergétique,
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- Le développement des énergies renouvelables,
- L'adaptation au changement climatique,
- La qualité de l'air.

Les objectifs

Document se voulant ouvert et partenarial, il est un guide dans la réalisation des actions en facteur de la transition écologique sur le territoire, et répond aux objectifs suivants :

Multiplier par 4
le nombre de logements collectifs et individuels rénovés chaque année

Multiplier par 2
le nombre d'établissements publics rénovés chaque année et le nombre d'industries mettant en œuvre des actions de transition écologique

Développer
les circuits courts et plus respectueux de l'environnement pour tendre vers une alimentation plus locale

Développer le cyclable et les mobilités alternatives

Multiplier par 2
la production d'énergies renouvelables locales d'ici 2050

→ Tout le contenu est disponible ici :
https://bruche-mossig.fr/le-plan-climat-air-energie/

Le Programme d'actions

Le programme d'actions compte 31 actions autour de 11 thématiques.

- Agriculture et alimentation
- Bâtiment
- Aménagement
- Déchets et valorisation
- Eau
- Énergie
- Forêt
- Mobilité
- Gouvernance
- Promotion du territoire et de ses actions
- Sensibilisation de tous les publics

Projet de territoire

Le projet de territoire définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR. Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites par les EPCI à fiscalité propre ou, en leur nom et pour leur compte, par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. Il peut comporter des dispositions relatives à toute autre question d'intérêt territorial.

Le projet de territoire a été finalisée courant 2022. Il s'inscrit dans la lignée des travaux réalisés ces dernières années, à savoir notamment :

- La liste des thèmes pour le projet de territoire établie en 2018 ;
- L'intervention flash du bureau d'études Les Développeurs Associés (LDA) en 2020 qui a doté le PETR d'une maquette stratégique et de préconisations, établis sur la base d'une analyse documentaire, d'échanges techniques et d'entretiens avec 22 acteurs du territoire (élus, membres du conseil de développement et du GAL, techniciens) ;
- Le SCoT arrêté en 2020 ;
- Le Plan Climat (PCAET) élaboré par le PETR pour ses 3 communautés de communes dans le cadre d'une large concertation, approuvé en avril 2022 ;
- L'étude mobilité engagée par le PETR en 2020 ;
- La stratégie établie pour la candidature du PETR au programme LEADER 2023-2027.

Ces travaux ont été synthétisés, actualisés et complétés par des données issues de bases de données nationales, des contrats locaux de santé et des études touristiques établies à l'échelle des communautés de communes, mais aussi de l'observatoire du PETR.

Le projet de territoire a été présenté à la conférence des Maires et au Conseil de Développement et approuvé par le comité syndical du PETR le 16 novembre 2022 puis par les organes délibérants des EPCI à fiscalité propre qui composent le PETR courant décembre 2022.

Le projet de territoire du PETR Bruche Mossig est composé de 2 volets, le diagnostic décliné en 6 cahiers thématiques (présentation du territoire, aménagement, économie-emploi-formation, mobilité, climat-air-énergie, santé), d'une part, les enjeux et la stratégie, d'autre part.

Le projet de territoire est téléchargeable sur le site web du PETR:
https://bruche-mossig.fr/le-petr-bruche-mossig/publications-du-petr/

EXERCICE DES ATTRIBUTIONS

En plus de l'exercice de ses compétences, le PETR :

- est le cadre de contractualisation infra régionale et infra départementale des politiques de développement, d'aménagement, de solidarités entre les territoires et, à ce titre, peut porter les différents dispositifs de contractualisation avec le Département, la Région, l'Etat, l'Europe ; le cas échéant, pour porter des missions pour le compte de la Région ou du Département dans le cadre d'une délégation ;
- peut créer des services unifiés avec les EPCI à fiscalité propre qui le composent, dans les conditions prévues par l'article L. 5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales;
- peut réaliser, pour le compte des collectivités ou établissements publics, des prestations de services, dans les conditions prévues par l'article L. 5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces prestations de services font l'objet de conventions précisant leur champ d'application et leur durée. Elles permettent au PETR d'assurer un rôle d'animation et de coordination sur des problématiques se rattachant à son projet de territoire et ne pouvant être traité à une échelle pertinente par les EPCI ou communes. Il en est ainsi de la mise en place, sur son territoire, d'une stratégie de développement du covoiturage qui fait référence au volet mobilité du plan climat et du projet de territoire du PETR dans le double souci de transition énergétique et climatique et de renforcement de l'employabilité des actifs.

Les statuts précisent que la présente énumération n'est pas limitative.

En prolongation des actions portées initialement par l'association du Pays Bruche Mossig Piémont, le PETR Bruche Mossig œuvre en faveur de la transition énergétique et du développement territorial tel que détaillé ci-après.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La rénovation énergétique des maisons d'habitations

La Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte fixe un objectif de 500 000 rénovations lourdes de logements par an à compter de 2017 et indique que l'ensemble du parc bâti doit atteindre une performance énergétique au niveau BBC d'ici à 2050 .
La Région a affirmé la nécessité de généraliser les rénovations énergétiques performantes des bâtiments résidentiels et tertiaires comme premier levier de réduction des consommations énergétiques. Le SRADDET a arrêté les objectifs de réduire de 46% depuis 2012 les consommations énergétiques du résidentiel à horizon 2030 et de 89% pour 2050.
Le plan climat du territoire Bruche Mossig adopté en mai 2022 décline ses enjeux à l'échelle du territoire et préconise dans sa fiche action n°7 de proposer un parcours rénovation pour les particuliers, avec pour ambition pour le PETR d'assurer 500 contacts et 300 conseils par an, et d'obtenir 100 mises en chantier par an ainsi que 1 000 maisons et 400 logements collectifs rénovés chaque année.

L'espace France Rénov

L'Espace Info Energie du territoire a été créé par le Pays Bruche Mossig Piémont en avril 2012 et transféré au PETR Bruche Mossig le 1er septembre 2019 ; Il est animé par Jean SCHOEPFER depuis juin 2018.
Le réseau des Espaces INFO ENERGIE est un réseau national initié par l'ADEME, en partenariat avec des associations et des collectivités locales. Il garantit la gratuité et l'indépendance des services proposés.
Cofinancé par la Région Grand Est et l'ADEME, jusque fin 2020, l'EIE est devenu « **espace France Rénov** » désormais rémunéré sur la base des actes de conseil réalisés, via des certificats d'économie d'énergie, complétés par une subvention forfaitaire de la Région Grand Est dans le cadre du programme SARE.
Le conseiller France Rénov a pour mission d'informer et de sensibiliser les particuliers pour la réalisation d'économies d'énergie et la réduction de l'utilisation d'énergies fossiles dans leur logement, à savoir :

- Identifier les travaux prioritaires pour économiser au mieux l'énergie ;
- Apporter un avis objectif, indépendant des fournisseurs d'énergies, des fabricants de matériaux ;
- Informer sur les aides financières mobilisables ;
- Promouvoir les énergies renouvelables. diverses.

ESPACE
France Rénov

L'activité de conseils

Les informations sont données par téléphone,
par mail, ou sur rendez-vous lors de permanences, soit dans les locaux du PETR à Mutzig, soit dans des locaux des EPCI et communes du territoire.
Depuis le 1er janvier 2021 dans le cadre du programme SARE, le conseiller peut se déplacer chez le particulier et élargir son champ d'intervention au petit tertiaire privé.
En 2023, le conseiller s'est déplacé au domicile de 45 particuliers.

Les permances

Lieu	Date	Nombre de rendez-vous
Schirmeck A la maison de la Vallée	le 1er mercredi du mois de 9h à 12h	10
Wasselonne A la Maison des Services	le 4ème mercredi du mois de 9h à 12h	10

Tableau des permanences en 2023, avec le nombre de personnes conseillées

La permanence de Schirmeck a été intégrée au Point Info Habitat (PIH), mis en place par le Conseil Général 67, à la maison de la Vallée de Schirmeck. Le PIH a pour but de regrouper dans un même lieu l'ensemble des interlocuteurs en rapport avec l'habitat. Le dispositif a été lancé en novembre
2014 et en tant que partenaire local, l'espace France Rénov est associé à la démarche.
Sur Wasselonne, le lieu de permanence est implanté au siège de la Communauté de communes
où se trouve également la maison de services.

Ces permanences permettent de décentraliser le dispositif au sein du territoire et de faciliter le service à la population.

- Nombre de contacts

La baisse du nombre de contacts en 2023 est à mettre en relations avec le temps consacré aux évaluations énergétiques au domicile des particuliers, l'inflation freinant les projets des ménages, et la reprise partielle de missions de conseil aux communes pour suppléer provisoirement au départ d'un agent.

Années	Nb de personnes conseillées
2014	209
2015	161
2016	14
2017	180
2018	105
2019	315
2020	351
2021	517
2022	562
2023	484

Les animations

Afin de faire connaitre le service et de sensibiliser un public plus large, l'espace France Rénov propose :

- Des animations, sous différents formats : balades thermiques, stands lors des salons et événements du territoire ;
- Des conférences, à destination d'un public varié (particuliers, élus), sur divers thèmes : la rénovation basse consommation, la consommation d'électricité, éviter les pièges à énergie ...

Les balades thermiques (janvier/février/mars, novembre 2023) :

7 balades thermiques ont été organisées en 2023 (Ernolsheim-Bruche, Barembach, Lutzelhouse, Ergersheim, Marlenheim, Dinsheim-sur-Bruche et Jetterswiller).

Autres participations

En 2023, le conseiller France Rénov a participé à diverses manifestations et conférences :

- Salon Dynamik à Marlenheim le 14 janvier 2023 ;
- Conférence intitulée « Comment réussir sa rénovation énergétique ? » organisée à La Broque le 26 juin 2023 et à Wasselonne le 6 juillet 2023.

La communication France Rénov

Pour accroître la visibilité de l'espace France Rénov du PETR Bruche Mossig :

- Des articles de présentation de France Rénov ont été publiés dans plusieurs bulletins communaux ;
- Des plaquettes « Les conseillers France Rénov dans le Grand Est » ont été distribuées lors de diverses animations ;
- L'affiche présentant l'espace France Rénov du PETR a été envoyée aux différentes communes du territoire.

Actions & perspectives 2024

Pour 2024, le conseiller France Rénov se donne comme objectif de gagner encore un peu plus en visibilité auprès du public en poursuivant ses actions d'animations et de communication sur les thématiques de la rénovation énergétique.

Exemple d'actions prévues :

- Soirées conférences sur divers thèmes relatifs à la Rénovation énergétique ;
- La participation au salon Dynamik à Wasselonne le samedi 17 février 2024 ;
- Les balades thermiques du PETR Bruche Mossig : Kirchheim (18 janvier) ; Duttlenheim (22 janvier) ; Mutzig (13 février) ; Rothau (22 février).

Plateforme de rénovation énergétique Oktave

Depuis 2015, Oktave est expérimenté par la Région Grand Est, l'ADEME et 10 territoires alsaciens dont le territoire Bruche Mossig Piémont.

La SEM Oktave créée en 2018 réalise une activité d'intérêt général consistant à proposer des prestations de conseil, d'accompagnement technique et/ou de tiers financement dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments d'habitation. Ce service, désormais payant, s'adresse aux propriétaires pour les accompagner pendant toute la durée de leur projet de rénovation énergétique performante. Une convention a été établie pour préciser les modalités du partenariat entre la SEM Oktave et le PETR dans l'optique de renforcer la transition énergétique sur le territoire Bruche Mossig.

Le PETR héberge le conseiller Oktave du territoire, Franck Livchoune, à Mutzig afin de renforcer la collaboration avec le service France Rénov pour :

- Sensibiliser à la rénovation globale et performante visant le BBC ;
- Participer à la détection de chantiers potentiels pouvant être orientés vers la plateforme Oktave ;
- Faire connaître les outils d'Oktave auprès du grand public.

En 2023, Oktave a signé 9 contrats sur le territoire Bruche Mossig :

- 7 contrats Avancés (maîtrise d'œuvre), de 3 à 5 lots, (1 dans la CCMV, 4 dans la CCRMM et 2 dans la CCVB) ;
- 2 contrats d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage Standard (1 dans la CCRMM et 1 dans la CCVB).

Oktave a également 6 autres visites sur site à son actif 2023 qui n'ont pas (encore) donné de contrats.

La rénovation énergétique du patrimoine public

Le PETR s'était doté des compétences d'un Conseiller en Energie Partagé (CEP) afin de pouvoir accompagner et conseiller les collectivités locales pour réduire leurs consommations d'énergie.
L'agent recruté a démissionné après 15 mois de service. Le poste, subventionné par l'ADEME, est resté vacant à compter du 21 janvier 2023, mais les fonctions de CEP ont été reprises partiellement et ponctuellement par les autres agents de l'équipe Transition énergétique du PETR, Antoine Montenon, Jean Schoepfer et Arthur Vincenot. En revanche, le projet de partenariat envisagé avec Alter Alsace Energie, visant l'affectation d'un agent à mi-temps pour le suivi de 30 bâtiments par an sur le territoire, n'a pas pu se concrétiser.

Ainsi le bilan de la deuxième année du poste de CEP (de septembre 2022 à août 2023) comprend :

- 128,5 heures d'entretiens et de visites sur site,
- 2 visites thermiques,
- Reprise des mesures de qualités de l'Air (QAI) à Cosswiller,
- 3 travaux d'analyse de consommations d'énergies du patrimoine communal,
- 5 interventions d'analyses et de conseils sur des projets de rénovation de bâtiments,
- Des conseils pour des projet EnR auprès de 6 communes (PV, chaufferie collective, ...).

Actions collectives :
Dans le cadre de l'accompagnement des communes et communautés de communes dans leurs projets d'énergies renouvelables, le PETR est porteur d'une étude de potentiel autour de 3 énergies que sont le bois- énergie, le biogaz et le photovoltaïque dont le lancement a été officialisé le 11 juillet 2023.

Parallèlement, plusieurs animations ont été organisées par le service transition énergétique (hors France Rénov) :

- Un voyage d'études à destination des élus le 03 juin 2023 au coeur du PNR des Vosges du Nord, dédiée à la rénovation énergétique du bâti ancien,
- Une coopération interterritoriale de 4 Gal dont Vallée de la Sarthe, Gal Sud Mayenne, Loches Sud Touraine sur la ressource bois dans les projets locaux (construction bois, bois énergie, isolation, biosourcé, ...).

Mobilité - covoiturage

Etude mobilité comme point de départ

L'étude mobilité, réalisée entre 2020 et 2021 par TTK, identifie la pratique du covoiturage comme un enjeu fort sur le territoire Bruche Mossig. Il s'agit d'une alternative à la voiture individuelle qui comporte de nombreux avantages :

- **Agir sur le pouvoir d'achat de ses utilisateurs** : un salarié qui habite à 30km de son lieu de travail et qui covoiture quotidiennement économise plus de 2 000 €/an ;
- **Faciliter les déplacements des habitants**, notamment pour ceux qui ne disposent pas de voiture ou qui habitent loin d'un service de transport en commun ;
- **Concourir à la réduction de la consommation d'énergies fossiles, de la pollution de l'air et des bouchons routiers.**

En novembre 2022, le PETR a délibéré pour devenir délégataire partiel de la compétence mobilité des communautés de communes du territoire afin de pouvoir porter la mise en place d'un service de covoiturage courte-distance. Suite à un recours gracieux notifié par la préfecture en janvier 2023, cette délégation a été retirée, mais l'habilitation statutaire du PETR à réaliser des prestations de service pour le compte de ses communautés de communes membres a été précisée par arrêté préfectoral du 2 octobre 2023 pour lui permettre de poursuivre son action en faveur du développement du covoiturage sur son territoire . La régularisation juridique pour requalifier la convention de délégation de compétence partielle en convention de prestation de service est en cours.

MOBILITÉ
AGISSONS ENSEMBLE !
PLAN CLIMAT • BRUCHE MOSSIG

St'hopla, le service de covoiturage du quotidien

Le nouveau service de covoiturage St'hopla, disponible sur l'application numérique KAROS, a été lancé le 13 septembre 2023 pour les 68 communes du territoire du PETR Bruche Mossig. Toutes les communes sont desservies par cette nouvelle offre, l'objectif étant d'offrir une mobilité organisée, accessible et moins carbonée pour l'ensemble des citoyens.

St'hopla, piloté par le PETR Bruche Mossig avec l'appui de ses communautés de communes, est le résultat de plusieurs partenariats : l'opérateur KAROS pour l'application numérique, les bureaux d'études Ingerop et Menscom pour l'étude préalable, Séverine Laurent (SeL) pour la partie illustration/graphisme et Est Signal pour la fourniture de panneaux « St'hopla ». Un volet spécifique sur le développement de futures aires de covoiturage est réalisé par le bureau TTK.

Le projet est financé par le PETR Bruche Mossig, l'ADEME, la Collectivité Européenne d'Alsace, et des demandes de financement sont en cours auprès de l'Etat via le fonds vert et le FEADER via le programme LEADER.

st'hopla covoiturage

LE TERRITOIRE BRUCHE MOSSIG AU SERVICE DE VOTRE MOBILITÉ

Une offre complète

Le développement du covoiturage sur le territoire repose sur 3 axes :

- **L'application numérique personnalisée – KAROS.**

Le PETR a fait appel à l'application numérique KAROS, disponible gratuitement sur smartphone, afin de gérer le lien entre conducteur et passager.

KAROS, partenaire de 48 territoires et 350 entreprises, est l'opérateur n°1 du covoiturage courte distance en France. Pour les utilisateurs qui habitent sur le territoire du PETR, la plateforme est personnalisée aux couleurs de St'hopla. L'utilisation de l'application est simple et intuitive, permettant au plus grand nombre de l'utiliser. **Trois mois après sa mise en service, la communauté St'hopla compte déjà plus de 1200 membres !**

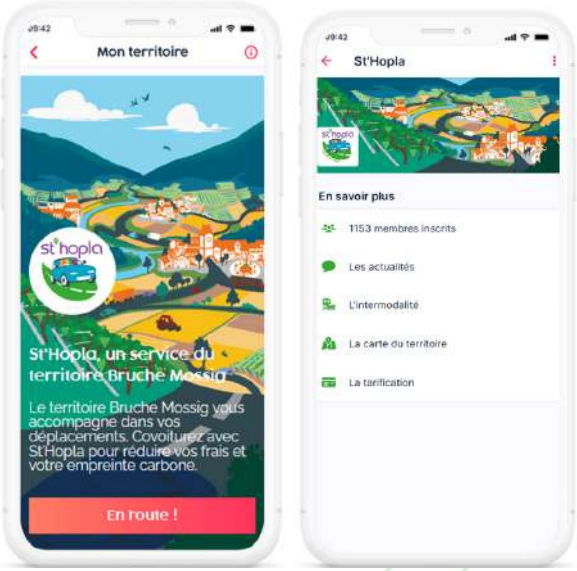

Une tarification incitative est proposée par la collectivité. Toute personne réalisant un trajet sur le territoire bénéficie de conditions avantageuses :

• Le conducteur perçoit 2 € par trajet et par passager (dans la limite de 30km, +0.10€/km au-delà),

• Le passager dépense 1€ par trajet (dans la limite de 30km, +0.10€/km au-delà).

La différence est prise en charge par le PETR Bruche Mossig, dans la limite de 2 trajets maximum par jour.

- **Des animations auprès des employeurs du territoire.**

Le PETR a conventionné avec KAROS pour la mise en place d'animations locales au sein d'entreprises moteurs, de structures publiques ou groupements d'entreprises du territoire. Plusieurs partenariats ont déjà pu être conclus, avec notamment Mercedes-Benz, Safran, et Hansgrohe.

Animations de l'opérateur Karos auprès d'entreprises du territoire. Ici Alsapan et Safran.

- **Un maillage du territoire par des panneaux routiers spécifiques.**

Plus de 200 panneaux « St'Hopla » ont été installés sur le territoire, avec pour objectif que chaque commune dispose d'au moins un panneau pour :

• Communiquer sur l'existence du service et identifier un lieu physique de rencontre pour le covoiturage organisé sur l'application Karos.
Par exemple: un conducteur et un passager peuvent décider de se retrouver sous le panneau St'hopla le plus proche de chez eux (mais il est également possible de se donner rendez-vous ailleurs, selon les préférences du conducteur et du passager).

• Faciliter le covoiturage spontané, sans l'utilisation de l'application Karos.
Par exemple, une personne peut se placer sous le panneau pour être prise en charge, spontanément, par un conducteur qui passerait à côté (principe de l'autostop).

Étude sur les aires de covoiturage

Pour favoriser la montée en puissance du covoiturage, une étude est menée parallèlement au lancement de St'hopla pour identifier le potentiel des aires de covoiturage sur le territoire. Cette étude a été attribuée le 8 mars 2023 à TTK et sera finalisée en 2024. **Elle devra permettre au PETR de disposer d'une approche globale et exhaustive du covoiturage.**

Inauguration du panneau St'hopla situé rue Antoine Wagner à Mutzig

Mobilité - vélo

Défi J'y vais

Pour la 11ème année consécutive, le PETR a décliné sur son territoire le défi « J'y vais » pour les scolaires et les structures professionnelles. Ce défi est organisé au niveau régional par l'association Vélo et Mobilités Actives Grand Est, en partenariat avec 45 collectivités et territoires participants.

L'édition 2023 a eu lieu entre le 2 et le 26 mai 2023.
La participation a été nombreuse sur le territoire, avec :

- 10 entreprises ,
- 28 classes d'écoles élémentaires et 4 classes de lycées.

Plus de 1000 participants se sont déplacés vers leur lieu de travail ou leur école à pied, à vélo, à trottinette ou en transports en commun. Sur la durée du Défi, ils ont parcouru plus de 70000km, permettant d'économiser approximativement 13 tonnes d'émissions de CO2 (ce qui équivaut à 700 jours de chauffage au gaz).

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Programme LEADER

Mise en œuvre du programme Européen LEADER 2014-2020

Le programme Européen LEADER 2014-2020 du GAL (Groupe d'Action Locale) Bruche Mossig Piémont a été doté d'une enveloppe de financement FEADER d'un montant de 1 630 306€ pour appuyer des projets locaux, innovants et qui relèvent des thématiques suivantes :

- De mise en valeur du patrimoine culturel et naturel,
- De structuration des acteurs économiques,
- De valorisation des ressources locales,
- De coopération du groupe d'action locale,
- De l'animation gestion évaluation du programme.

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

LEADER

Le GAL est porté par le PETR Bruche Mossig. L'animation et la gestion du programme LEADER sont assurées par Cassandre Tiphaine et Albin Deriat , sous la direction de Michèle Heussner et la présidence de Daniel Acker.
Le comité de programmation, composé de 24 membres, issus du public et du privé, examine les projets qui font l'objet d'une demande de subvention. Il s'agit de faire le lien avec la stratégie LEADER sélectionnée et d'étudier l'impact du projet sur le territoire, en termes d'attractivité, d'emploi, de valorisation des savoir-faire...

Etat d'avancement de la programmation

A L'issue de l'instruction réglementaire et des sélections de projets en comité de programmation, près de 99% des crédits disponibles ont été programmés , le reliquat sera disponible pour un soutien début 2024.

En 2023, 19 nouveaux projets ont été sélectionnés en comité de programmation.

Le comité de programmation s'est réuni 6 fois en 2023 afin de :

- Rencontrer les porteurs de projets du territoire et émettre des recommandations,
- Sélectionner les projets innovants,
- Élaborer les grilles de sélection pour le programme 2023-2027,
- Définir la communication 2023-2027,
- Sélectionner les premiers projets du nouveau programme.

Sélection du GAL pour 2023-2027

La nouvelle stratégie « **Assurer la transition vers un territoire au développement équilibré, dynamique et ambitieux face aux enjeux démographiques, environnementaux et climatiques »** a été sélectionnée par l'autorité de gestion le 24 mars 2023. Le montant alloué est de 1 090 523 €.

Les objectifs sont les suivants :

- Renforcement de l'attractivité du territoire pour les jeunes actifs,
- Adaptation des activités économiques et touristiques aux enjeux écologiques,
- Appui à la transition des mobilités alternatives à la voiture individuelle.

Évènement de lancement du nouveau programme le 12/12/2023

Pour faire connaître Leader, présenter le programme 2023-2027 et sensibiliser aux thématiques retenues, un évènement de lancement a eu lieu en fin d'année.

Montants de subvention LEADER programmés en 2023 par thématique

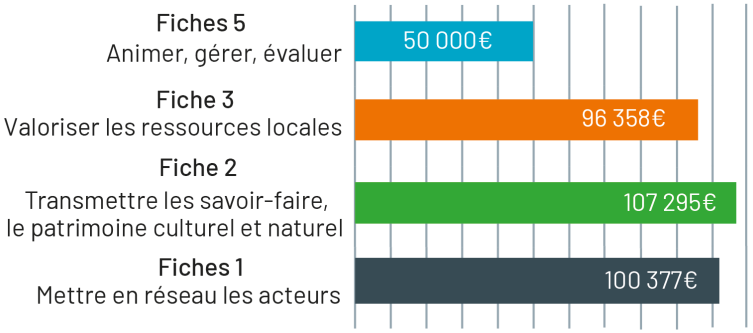

Localisation des opérations programmées en 2023

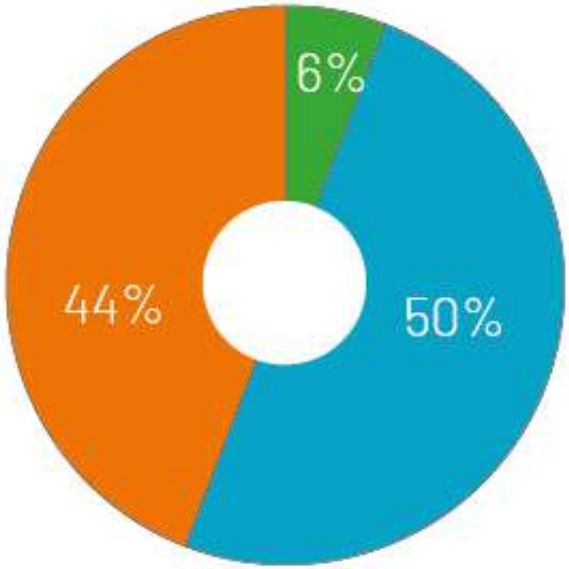

- Communale
- Intercommunale
- PETR

Types d'investissement programmés en 2023

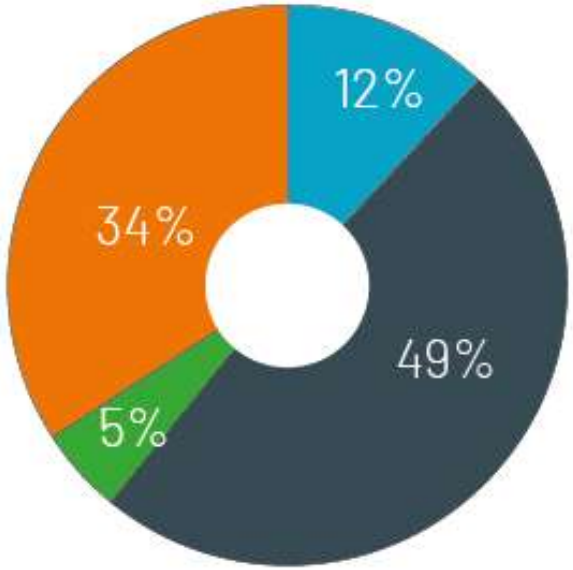

- Ingénierie de projet et études
- Prestations artistiques
- Investissements physiques
- Communication

Bilan depuis le début de la programmation (fin 2015) des projets sélectionnés au sein du GAL (Groupe d'action Locale) Bruche Mossig Piémont

→ Statut des bénéficiaires de subventions LEADER (61 projets)

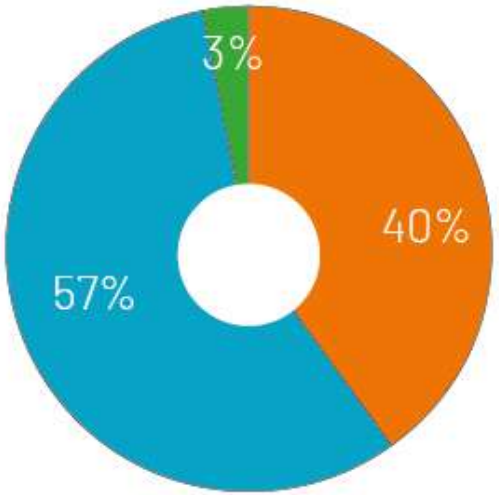

- Collectivités
- Associations
- Entreprises

→ Objectifs prioritaires des projets selectionnés depuis 2015

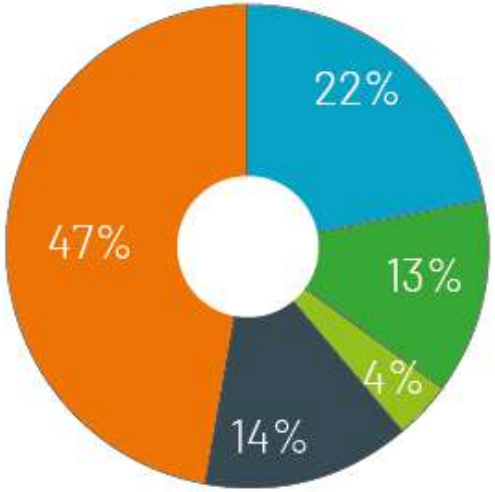

- Mettre en réseau
- Animer, gérer, évaluer
- Valoriser les ressources locales
- Coopérer
- Transmettre le savoir-faire, le patrimoine culturel et naturel

Tremplin Entreprises et l'animation économique

La Commune de Mutzig a mené le projet de requalification de la friche industrielle de la Brasserie, avec l'appui du Pays Bruche Mossig Piémont ; elle a développé un pôle de services comprenant une pépinière dénommée Tremplin Entreprises, implantée dans le bâtiment historique de la brasserie.

Les activités de Tremplin Entreprises, s'articulent autour de fonctions complémentaires :

- Proposer une offre d'hébergement (bail souple de 23 mois renouvelable) à tarif avantageux pour les jeunes entreprises et en « hôtel » pour les entreprises de plus de 3 ans,
- Organiser des animations pour faciliter le réseautage et la montée en compétence des entrepreneurs du territoire en favorisant un brassage entre porteurs de projet, artisans, commerçants, libéraux et industriels,
- Louer des salles pour l'organisation de formations, séminaires et évènements à destination des entreprises, des bureaux pour entretiens individuels et un espace de coworking/télétravail,
- Développer le « pôle création entreprise » et promouvoir le bâtiment comme lieu ressource en matière d'entrepreneuriat,
- Aider l'entrepreneuriat, l'emploi, la formation et l'insertion.

La gestion et l'animation de Tremplin Entreprises initialement confiées par la Ville de Mutzig au Pays Bruche Mossig Piémont ont été reprises par le PETR Bruche Mossig en qualité de mandataire de la commune de Mutzig en 2019. L'accueil à Tremplin Entreprises est assuré par Cécile Grucker et la direction par Patrick Peter, animateur économique du PETR.

La gestion courante du lieu est assurée en partenariat avec la ville de Mutzig (nettoyage, connexion internet, téléphonie, appels à loyer, chauffage/climatisation).

TREMPLIN ENTREPRISES MUTZIG
L'ÉLAN POUR RÉUSSIR

→ https://www.tremplin-entreprises.fr

L'hébergement à Tremplin

Le taux d'occupation de Tremplin Entreprises était de 56 % au 01/01/2023 avec 14 bureaux occupés sur 25.

En 2023, Tremplin a enregistré:

- **3 nouvelles entrées :** WELLJOB, EXPERT PELLETS, AUDIN.
  Ces attributions nouvelles ont été soumises au comité de sélection mobilisé 3 fois à cet effet.
- **1 déménagement au sein de la pépinière:**
  HT CONSEILS pour un bureau plus grand.
- Aucun départ n'a été enregistré en 2023.
  Le taux d'occupation au 31/12/2023 est de 68 %.

Perspectives pour 2024 :

- ALTAIR Intérim en recherche d'un bureau pour une installation locale ;
- CMCG FORMATION et Alice HENRY vont mutualiser un bureau afin de réduire leurs charges.

Location de salles

En complément de ces résidents permanents, Tremplin accueille en location temporaire des acteurs économiques tels que la CCI, la CMA, Créacité, Cooproduction, l'ordre des experts-comptables... et loue ses salles de réunion ou bureaux d'entretiens à des organismes de reclassement, de formation ou d'insertion professionnelle notamment.

En dehors des locations de salles et de bureaux par les résidents de la pépinière, 22 entreprises ont loué des espaces à Tremplin. En 2023, nous comptabilisons 194 jours de location (salles de formation et bureaux d'entretien).

De plus, l'espace télétravail/coworking a été loué à 18 reprises.

Le pôle création/reprise d'entreprise

124 porteurs de projet conseillés en 2023 :

- Age moyen 39 ans
- 59 % artisans, 28 % commerçants et 33 % de professions libérales
- 60 % de femmes (55 % en 2022)
- 55 % de demandeurs d'emploi, 40 % de salariés
- 82 % de projet de création d'entreprise, 6 % de reprise d'entreprise et 7 % en projet de développement
- 82 % issus du territoire du PETR, dont 42 % CCRMM, 21 % CCVB et 18 % CCMV
  13 % des porteurs de projet étaient issus de la CC Portes de Rosheim, 2 % de la CC Pays de Sainte Odile et 2 % CC Barr et Bernstein
- 74 % de projets de micro-entreprise (71 % en 2022)
- 32 % susceptibles d'avoir besoin d'un financement d'Initiative BMP
- 5 % susceptibles d'être intéressés par la location d'un bureau à Tremplin

- A cela s'ajoute :
  - 10 réunions création/reprise d'entreprise animées par CMA/CCI - 64 participants (24 CMA, 40 CCI)
  - 10 réunions création micro-entreprise animées par Tremplin et Créacité/Cooproduction - 43 participants
  - 7 chèques Créa Grand Est « préparation du projet » et 2 chèques Créa « post-Créa »
  - Participation au salon « Créer et développer sa boite en Alsace » au PMC à Strasbourg
  - Animation et pilotage du Pôle Créa Bruche Mossig avec 5 partenaires (CMA, CCI, Initiative BMP, Cooproduction et Créacité)

L'animation de Tremplin :

- Co-organisation d'une soirée en entreprise (Métallerie Schaffner à Duppigheim) sur la sensibilisation à l'accompagnement à la transmission d'entreprise animée par CMA/CCI – 80 participants
- 1 atelier numérique animé par Ero Corp « Performer sur les réseaux sociaux » - 17 participants
- 1 atelier juridique « Responsabilité du dirigeant » animé par Me Hélène DOTT – 10 participants
- 2 ateliers RH : « Document Unique » animé par RC Conseils - 11 participants et « Relation manager/managé » animé par Vitruve Concept - 10 participants
- 1 atelier « commande publique » animé par Alsace Commande Publique - 13 participants
- 1 atelier comptable « facture électronique » animé par l'Ordre des Experts-Comptables - 19 participants
- 1 atelier micro-entreprise «rester ou sortir» animé par la CMA – 5 participants
- 2 ateliers management : « Confiance en soi » animé par Sois toi coaching - 32 participants et « Slowpreneuriat » animé par l'Atoulier Digital - 28 participants
- Accueil job bar de la Mission Locale de Molsheim avec une dizaine d'exposants et 80 jeunes
- Accueil du conseil municipal de Mutzig avec présentation de l'action éco du PETR Bruche Mossig
- 1 afterwork avec une thématique assurance animé par la Macif - 43 participants
- 1 présentation de la Loi de Finances animé par l'Ordre des Experts-Comptables - 10 participants
- Organisation d'un salon de la création/reprise animé par le Pôle Créa Bruche Mossig avec 18 exposants – 80 visiteurs
- Organisation de 2 soirées Ciné-Métiers au cinéma Rohan à Mutzig sur les thématiques :
  « Métier passion et apprentissage » sur la pâtisserie avec la CMA et Les Pâtissiers Mutzig - 120 participants
  « Autour du vélo, métier et mobilité douce » avec l'association Molsheim Ville à Pied et à Vélo et Trace Verte Mutzig - 40 participants
- Accueil de la ligue contre le cancer « Sensibilisation sur le cancer au travail » - 5 participants
- Portes ouvertes de la pépinière le 17 novembre – 2 visiteurs
- Conférence sur la thématique entrepreneuriale avec un grand témoin pour évoquer « les dynamiques économiques de notre territoire », M. TAILLADE, directeur de Hansgrohe France – 42 participants
- Organisation du barbecue de Tremplin – 42 participants
- Organisation d'une visite de la pépinière et rencontre avec 3 résidents entrepreneurs pour une classe de BTS Management de la PME du lycée Henri Meck
- Co-organisation avec AC:TIONS et Initiative BMP et accueil d'un 1er speedmeeting, rencontre et échanges entre industriels et artisans/commerçants – 7 industriels et 23 entrepreneurs participants

Initiative BMP :

Initiative Bruche Mossig Piémont est une association sans but lucratif dont les services proposés sont gratuits. Elle est régie par le droit local et fait partie du réseau Initiative France, premier réseau associatif de financement et d'accompagnement de la création/reprise d'entreprise en France.

Créée en 2003 à l'initiative du Pays Bruche Mossig Piémont, l'association Initiative BMP accompagne les porteurs de projets en création/reprise et croissance d'entreprise sur tout le territoire du PETR ainsi que les CC Pays de Sainte Odile et Portes de Rosheim, moyennant :

- un prêt d'honneur à taux 0 sans intérêt ni caution, qui peut aller de 1 000 € à 30 000 €, remboursable sur une durée de 2 à 5 ans,
- un suivi et un accompagnement personnalisé,
- un parrainage apporté par un chef d'entreprise bénévole,
- un prêt spécifique «Fonds Initiative Campagne» pour augmenter le prêt d'honneur lorsqu'il s'agit d'aider un commerce de proximité dans les communes rurales

L'association est prestataire pour le dispositif ARDAN sur le territoire (aide à la première embauche sur une création d'un nouveau poste au sein de l'entreprise).

L'association est un partenaire privilégié du PETR et des communautés de communes pour l'animation et le développement du territoire. Le partenariat avec l'association locale inititiave est formalisé au sein d'une convention prévoyant l'hébergement gracieux de l'association dans les locaux du PETR au regard de sa mission d'intérêt général qui se justifie par :

- l'encouragement de l'entreprenariat sur le périmètre du PETR et son impact sur la création (ou le maintien) d'emplois sur le territoire ;
- le risque encouru en lien avec la faisabilité financière des projets ;
- l'expertise mobilisée à titre bénévole.

En 2023, Initiative BMP a à son actif :

- 29 dossiers analysés et 22 validés,
  - 7 créations, 11 reprises et 4 développements,
  - 7 sur Molsheim/Mutzig, 2 sur Vallée de la Bruche, 6 sur Mossig et Vignoble,
- Près de 300 000 € de prêts d'honneur engagés,
- Plus de 70 emplois créés ou maintenus.

Réseau Initiative
BRUCHE MOSSIG PIÉMONT

Animation et activité économique

Autres actions économiques réalisées par le PETR Bruche Mossig

- Jury « Entreprendre Pour Apprendre EPA »
- Jury Idéa Pitch chez Pépite Etena pour promouvoir la pépinière auprès de jeunes startup
- Participation aux comités et conseil d'administration d'Initiative Bruche Mossig Piémont
- Participation aux réunions de la Région Grand Est (Pôle Créa, Chèques Créa et éco-circulaire)
- Participation aux réunions des pépinières Alsace, GrandEst et France (participation active à la réflexion sur la renaissance d'un réseau national)
- Réflexion relative au fonctionnement des espaces de coworking du territoire (Dorlisheim, Mutzig, Marlenheim, Schirmeck), avec la création d'un sondage à destination des habitants transmis aux communautés de communes pour diffusion
- Accueil de l'association « Bouge ta boite » collectif d'entrepreneuses qui se réunit 2/mois
- Soutien et participation aux réflexions et aux événements du collectif d'industriels Ac.tions
- Participation au salon des professionnels de Mossig Vignoble Dynamik et au forum emploi vert de Marlenheim
- Participation aux démarches « Petites Villes de Demain » de Wasselonne/Marlenheim - Schirmeck/La Broque/Rothau/Barembach et Mutzig/Dorlisheim/Molsheim
- Préparation et réflexion sur le projet de bourse de locaux vacants sur le territoire
- Participation au Trophées Alsace Export CCI
- Participation à l'AG de Créacité
- Représentation du PETR Bruche Mossig aux 210 ans de la métallerie Schaffner à Duppigheim
- Participation aux Universités d'Initiative Grand Est
- Participation aux comités SPEL

Le programme Eco-Défis

Le PETR Bruche Mossig et la Chambre de Métiers d'Alsace ont reconduit le partenariat d'un an (à compter de mai) au travers de l'opération Eco-Défis.
Il s'agissait d'accompagner et de valoriser les artisans qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement en leur attribuant un label de reconnaissance nationale.

Pour obtenir ce label Eco-Défis, les artisans doivent réaliser sur l'année entre 3 et 5 défis dans 3 thématiques en lien avec le développement durable, comme par exemple : gestion des déchets, réduction du gaspillage alimentaire, économie d'eau, économie d'énergie, mobilité durable, achats durables, optimisation des pertes, qualité de l'air intérieur...
Pour réaliser ces défis, l'entreprise est accompagnée par un agent de la CMA.

- Sacker & Massé - menuiserie ébénisterie à Wasselonne *(CCMV)*
- Fermetures Klein – fermetures à Wasselonne *(CCMV)*
- Atelier Freya – menuiserie à Dangolsheim *(CCMV)*
- Wolff et Chall – couverture à Duttlenheim *(CCRMM)*
- Rustyle – menuiserie à Duttlenheim *(CCRMM)*
- Aditech – agencement à Gresswiller *(CCRMM)*
- Look et Vous – coiffure à Molsheim *(CCRMM)*
- Coiffure Salomon – coiffure à Molsheim *(CCRMM)*
- Agence Tout Bois – menuiserie à Wisches *(CCVB)*
- L'Aube et l'Epine – fleuriste à Lutzelhouse *(CCVB)*
- Entre Velours & Bois – tapissier décorateur à Wasselonne *(CCMV)*
- L'Atelier des Bois Jolis – réparateur de meubles à Mutzig *(CCRMM)*
- Carla épices et produits alimentaires – fabricant d'assaisonnements alimentaires à La Claquette *(CCVB)*

GLOSSAIRE

Lexique PETR

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

ADEUS : Agence de Développement et d'Urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise

BBC : Bâtiments Basse Consommation

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CCRMM : Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig

CCMV : Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble

CCVB : Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche

CeA : Collectivité européenne d'Alsace

CEE : Certificats d'Economies d'Energie

CEP : Conseiller en Energie Partagé

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CMA : Chambre de Métiers d'Alsace

DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs (feuille de route du PADD)

EIE : Espace Info Energie devenu **Espace France Rénov**

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FEADER : Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural

GAL : Groupe d'Action Locale

LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

LTECV : Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (loi n°2015-992 du 17 août 2015)

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SLIDE : Synergies Locales Inter-entreprises pour Développement Economique

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

TVB : Trame Verte et Bleue

ZAN : Zéro Artificialisation Nette

BRUCHE MOSSIG

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG

Mossig et Vignoble

Alsace

valleedelabruche.fr

L'accueil est dans notre nature

Communauté de communes

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL BRUCHE MOSSIG

matiere-grise.fr Crédits photos : SeL, ADEUS (Jean ISENMANN), DNA, Drone Sessions, Alain Hubert, PETR Bruche Mossig, Adobe stock.